



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/38  
8 juin 2021



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-septième réunion  
Montréal, 28 juin – 2 juillet 2021<sup>1</sup>

**PROPOSITION DE PROJET : TOGO**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUÉ et ONUDI

<sup>1</sup> Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en juin et juillet 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

## Togo

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (Agence principale), ONUDI	62 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2020	10,88 (tonnes PAO)
-----------------------------------------------------------	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2020	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					10,65				10,65
HCFC-142b					0,23				0,23

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	20,0	Point de départ des réductions globales durables :	20,0
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	7,0	Restante :	13,0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2021	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,70	0.70
	Financement (\$ US)	71 190	71,190
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0
	Financement (\$ US)	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	Total		
Limites de consommation du Protocole de Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	20,0	20,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	13,0	13,0	13,0	s.o.		
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	s.o.	20,0	20,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	13,0	13,0	13,0	s.o.		
Financem ent convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	70 000	0	0	45 000	0	0	62 000	0	40 000	0	63 000	0	0	280 000
		Coûts d'appui	9 100	0	0	5 850	0	0	8 060	0	5 200	0	8 190	0	0	36 400
	ONU DI	Coûts de projet	200 000	0	0	0	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	350 000
		Coûts d'appui	15 000	0	0	0	0	0	11 250	0	0	0	0	0	0	26 250
Financement approuvé par ExCom (\$ US)	Coûts de projet	270 000	0	0	45 000	0	0	0	212 000	0	40 000	0	0	0	567 000	
	Coûts d'appui	24 100	0	0	5 850	0	0	0	19 310	0	5 200	0	0	0	54,460	
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts de projet											63 000*			63 000	
	Coûts d'appui											8 190			8 190	

\* La cinquième tranche aurait dû être présentée en 2020.

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
---------------------------------	--------------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Togo, le PNUE a présenté, en sa qualité d'agence d'exécution désignée, une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC (PGEH), pour un montant de 63 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 190 \$ US pour le PNUE seulement.<sup>2</sup> La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période allant de 2021 à 2023.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement du Togo a déclaré une consommation de 10,88 tonnes PAO de HCFC en 2020, ce qui est inférieur de 46 pour cent par rapport à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC entre 2016 et 2020 est indiquée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Togo (données indiquées en vertu de l'article 7, pour 2016-2020)**

HCFC	2016	2017	2018	2019	2020	Référence
<b>Tonnes métriques (tm)</b>						
HCFC-22	280,00	272,00	258,00	248,26	193,61	362,60
HCFC-142b	0	0	0	6,19	3,60	-
<b>Total (tm)</b>	<b>280,00</b>	<b>272,00</b>	<b>258,00</b>	<b>254,45</b>	<b>197,21</b>	<b>362,60</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	15,40	14,96	14,19	13,66	10,65	20,00
HCFC-142b	0	0	0	0,40	0,23	-
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>15,40</b>	<b>14,96</b>	<b>14,19</b>	<b>14,06</b>	<b>10,88</b>	<b>20,00</b>

3. Jusqu'en 2019, le HCFC-22 a été la seule substance consommée dans le pays, et uniquement dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. Cette consommation a diminué de manière constante avec la mise en œuvre des activités relevant du PGEH, qui ont permis d'améliorer les pratiques d'entretien et de réduire l'importation d'équipements utilisant du HCFC-22. En revanche, les importations d'équipements utilisant du R-410A ont augmenté. Depuis 2019, le pays a également déclaré la consommation d'une faible quantité de HCFC-142b, contenu dans le R-406a<sup>3</sup> et utilisé en tant que produit de substitution pour les équipements utilisant du CFC-12.

### *Rapport de mise en œuvre du programme de pays*

4. Dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays de 2020, le gouvernement du Togo a déclaré des données de consommation de HCFC par secteur qui sont conformes aux données déclarées dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. Le système d'octroi de licences et de quotas de HCFC fonctionne de manière efficace avec des quotas fixés depuis 2013. En collaboration avec les autres membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le gouvernement prévoit de décréter, au titre de la phase II du PGEH, une interdiction qui frappera l'importation des équipements de réfrigération et de climatisation utilisant des HCFC, s'appliquant d'abord aux équipements anciens, puis aux équipements neufs.

<sup>2</sup> Selon la lettre du 8 avril 2021 du ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo au Secrétariat.

<sup>3</sup> HCFC-142b (41 pour cent), HCFC-22 (55 pour cent) et R-600a (4 pour cent).

6. Le 8 mars 2018, le gouvernement du Togo a ratifié l'Amendement de Kigali ; en mars 2021 a été adopté un décret interministériel qui comprend des dispositions pour l'octroi de permis et la communication des données pour l'importation, l'exportation et la distribution des HFC. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) préparait une évaluation des besoins de formation pour la mise en œuvre de ces dispositions, qui sera finalisée d'ici juillet 2021.

*Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

7. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le cadre de la quatrième tranche du PGEH :
- (a) formation de 45 agents des douanes et de contrôle, dont 10 étaient des femmes, à l'identification des HCFC, des HFC, des frigorigènes à base d'hydrocarbures (HC) et des mélanges, ainsi qu'au système d'octroi de permis et de quotas pour contrôler le commerce illicite des substances réglementées. Un second atelier pour former 30 agents des douanes supplémentaires, dont six femmes, a été retardé à cause de la pandémie de COVID-19 et a été tenu le 29 mai 2021 ;
  - (b) sept ateliers où 175 techniciens de réfrigération, dont sept femmes, ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération, y compris la récupération et le recyclage ; au maintien de l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation par de bonnes pratiques d'entretien ; et à la manipulation sans danger des HC, y compris l'installation et l'entretien des climatiseurs utilisant du R-290 ; et
  - (c) élaboration de lignes directrices pour l'installation et l'utilisation de climatiseurs utilisant du R-290, et achat et installation de 70 climatiseurs utilisant du R-290 chez trois bénéficiaires du programme d'incitation financière.

*Mise en œuvre et suivi du projet*

8. Un financement de 7 000 \$ US a été décaissé pour le recrutement de deux consultants (un expert de la réfrigération et un expert des douanes) pour aider l'UNO à surveiller la mise en œuvre des activités du PGEH, dont la collecte de données.

Décaissement des fonds

9. En mars 2021, des 567 000 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 555 736 \$ US avaient été décaissés, soit 207 000 \$ US pour le PNUE et 348 736 \$ US pour l'ONUDI (tableau 2). Le solde de 11 264 \$ US sera décaissé en 2021.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Togo (\$ US)**

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	70 000	200 000	270 000	100
	Décaissé	70 000	200 000	270 000	
Deuxième tranche	Approuvé	45 000	0	45 000	100
	Décaissé	45 000	0	45 000	
Troisième tranche	Approuvé	62 000	150 000	212 000	99
	Décaissé	62 000	148 736	210 736	
Quatrième tranche	Approuvé	40 000	0	40 000	75
	Décaissé	30 000	0	30 000	
<b>Total</b>	<b>Approuvé</b>	<b>217 000</b>	<b>350 000</b>	<b>567 000</b>	<b>98</b>
	<b>Décaissé</b>	<b>207 000</b>	<b>348 736</b>	<b>555 736</b>	

Plan de mise en œuvre pour la cinquième et dernière tranche du PGEH

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre mai 2021 et juin 2023 :
- (a) six ateliers pour former 140 agents des douanes et de contrôle supplémentaires à l'identification des HCFC, des HFC, des HC et des mélanges, et au système d'octroi de licences et de quotas pour contrôler le commerce illicite des SAO, dont deux ateliers pour 40 agents des douanes et de contrôle sont prévus pour le 28 et le 30 juin 2021 (PNUE) (25 000 \$ US, plus 7 000 \$ US de la tranche précédente) ;
  - (b) cinq ateliers pour former 200 techniciens de réfrigération supplémentaires aux bonnes pratiques d'entretien des équipements de réfrigération, y compris la récupération et le recyclage ; au maintien de l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation par de bonnes pratiques d'entretien ; et à la manipulation sans danger des HC, y compris l'installation et l'entretien des climatiseurs utilisant du R-290 (PNUE) (25 000 \$ US) ; et
  - (c) mise en œuvre et surveillance du projet (PNUE) : pour le recrutement de deux consultants (un expert de la réfrigération et un expert des douanes) (10 000 \$ US) et pour les déplacements du personnel, y compris les déplacements et la communication relatifs à la formation des agents des douanes (3 000 \$ US, plus 3 000 \$ US de la tranche précédente).

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT****OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH*Cadre juridique*

11. Le gouvernement du Togo a déjà émis des contingents d'importation de 10,01 tonnes PAO de HCFC pour 2021, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

*Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération*

12. Le programme d'incitation financière pour faciliter l'introduction de climatiseurs utilisant du R-290 chez trois bénéficiaires a été fonctionnellement terminé. L'ONUDI n'a pas pu obtenir de climatiseurs utilisant du R-290 d'un fabricant d'un pays visé à l'Article 5 qui avait établi une ligne de production de climatiseurs utilisant du R-290 avec l'aide du Fonds multilatéral ; à la place, les équipements ont été obtenus d'un fabricant d'un pays visé à l'Article 5 qui avait établi sa ligne de production sans l'aide du Fonds multilatéral. Avec l'achèvement du programme d'incitation financière, le PNUE n'avait pas connaissance d'autres utilisateurs finaux qui ont acheté ou exprimé de l'intérêt pour l'achat de climatiseurs utilisant du R-290, mais des consommateurs privés du pays ont acheté des climatiseurs utilisant du R-290. Conformément à la décision 84/84(d), l'ONUDI présentera un rapport détaillé des résultats du programme d'incitation financière dans le cadre de la présentation de la phase II.

Achèvement de la phase I

13. La date d'achèvement pour la phase I du PGEH est le 31 décembre 2021. Cependant, à cause des retards occasionnés par la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Togo n'a pu présenter la demande de financement de la dernière tranche (attendue en 2020) qu'à la 87<sup>e</sup> réunion. Sur cette base, le gouvernement demande un report de la date d'achèvement au 31 décembre 2023. Le Secrétariat soutien ce

report, étant entendu qu'aucun report supplémentaire ne sera demandé., et souligne les efforts fournis par le gouvernement, le PNUE et l'ONUDI pour mettre en œuvre les activités au titre du PGEH malgré les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19. La phase II du PGEH sera présentée d'ici la 89<sup>e</sup> réunion.

#### Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes<sup>4</sup>

14. Le pays a mis en place le suivi du genre dans les formations des agents des douanes et des techniciens de réfrigération lors de la mise en œuvre de la quatrième tranche, et celui-ci se poursuivra lors de la mise en œuvre de la cinquième tranche. Le gouvernement prévoit d'augmenter l'intégration du genre dans la mise en œuvre des activités du PGEH.

#### Durabilité de l'élimination des HCFC

15. Le gouvernement a intégré les obligations de conformité au titre du protocole de Montréal, y compris celles associées aux HCFC et aux autres SAO qui ont déjà été éliminées, dans le programme des inspecteurs de l'environnement et des agents des douanes. Le pays a mis en œuvre une interdiction frappant l'importation des SAO déjà éliminées et de l'équipement renfermant ce type de substances ; des activités de formation des agents des douanes et de sensibilisation des importateurs et de la population sont en cours, en vue d'assurer l'exécution de l'interdiction, et que des permis et des quotas ne sont pas émis pour les SAO qui ont déjà été éliminées. À la 83<sup>e</sup> réunion, il a été signalé que les douanes avaient découvert à de nombreuses reprises des frigorigènes contrefaits, où du HCFC-22 ou du HFC-134a étaient mal étiquetés ; depuis, les douanes, qui continuent de surveiller les importations de frigorigènes, n'ont plus été confrontées à de telles instances de frigorigènes contrefaits. Bien que le pays ne dispose pas encore d'un programme de certification des techniciens de réfrigération et climatisation, dont la mise en place est prévue pour la phase II, la capacité des techniciens a été renforcée au sein de sept instituts de formation et un centre d'excellence dont les équipements avaient été fournis dans le cadre du PGEH ; cette formation comprend la manipulation sans danger des frigorigènes inflammables. La mise en œuvre du programme d'incitation financière est prévue pour faciliter la mise sur le marché d'une solution de remplacement durable à long terme à travers l'introduction de climatiseurs utilisant du R-290 chez des bénéficiaires sélectionnés.

#### Conclusion

16. Le gouvernement du Togo a établi un système d'octroi de permis et de quotas pour le contrôle des importations et exportations de HCFC, et ce système est effectivement appliqué. Le Togo est en conformité avec les objectifs de contrôle définis dans son Accord avec le Comité exécutif, avec une consommation pour 2020 déjà inférieure de 46 pour cent à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. Une formation a été dispensée aux techniciens pour permettre de bonnes pratiques d'entretien et l'entretien d'équipements utilisant des solutions de remplacement à faible PRG. Malgré les difficultés dues à la pandémie de COVID-19 et un retard associé dans la mise en œuvre de certaines activités, la mise en œuvre s'est poursuivie et le taux de décaissement a atteint 98 % pour l'ensemble des fonds approuvés et 75 pour cent pour la quatrième tranche. L'approbation de la cinquième tranche et la prolongation de la phase I du PGEH permettront la continuation de la mise en œuvre réussie du PGEH et la conformité du pays avec ses objectifs au titre du protocole de Montréal.

---

<sup>4</sup> La Décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

**RECOMMANDATION**

17. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Togo ; et
- (b) approuver, à titre exceptionnel, le report de la date d'achèvement de la phase I du PGEH pour le Togo au 31 décembre 2023, étant donné le retard de mise en œuvre des activités d'élimination dû à la pandémie de COVID-19, et étant entendu qu'aucun report supplémentaire de la mise en œuvre du projet ne sera demandé.

18. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour le Togo, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2021-2023 correspondant, au niveau de financement indiqué dans le tableau suivant, en notant que l'ONUDI présentera un rapport détaillé des résultats du programme d'incitation financière dans le cadre de la présentation de la phase I conformément à la décision 84/84(d) :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence de mise en œuvre</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	63 000	8 190	PNUE